

La municipalité de Pontault-Combault est très attachée à l'éducation des tout-petits. Dans le cadre d'une convention partenariale entre la ville et l'Éducation nationale, un dispositif de scolarisation des enfants de moins de 3 ans est mis en place sur la commune, au sein de deux classes spécifiques implantées à Neruda et Candalle.

Pour la scolarisation des tout-petits (moins de 3 ans), vous devez faire une demande motivée par écrit à Madame le Maire entre le 1er mars et le 30 avril. Des rendez-vous vous seront proposés pour étudier de manière approfondie la demande.

Une commission, constituée d'élus, de fonctionnaires de la ville, de l'inspectrice de l'Éducation nationale et de directeurs des écoles maternelles, se réunit au mois de mai afin d'étudier les demandes des familles.

Sont privilégiés les enfants non-francophones, éloignés du système éducatif ou issus de familles monoparentales en difficulté.

URL de la source (modifié le 10/06/2018 - 22:37): <https://www.pontault-combault.fr/enfancejeunesse-1/education/la-scolarisation-anticipee>